



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ EXCEPTIONNEL

Séance du lundi 7 novembre 2022

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : M. Alain Bousquet – M. Pascal Favard – M. Kévin Parthenay – Mme Olivia Robin-Sabard

Excusés : M. Alexandre Deroche – Mme Marie Dugué – M. Patrice Mélé – M. Pierre-Yves Monjal –

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau – Mme Bénédicte Florin -- Mme Marie-Laure Gély – Mme Christine Guillard – M. Yann Kossi – M. Audric Vitiello

Excusés : Mme Évelyne Gauché – Mme Charlotte Leforestier – Mme Julie Scholler

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Aurore Avril

Elus étudiants :

Présents : M. Marvin Guilcher – M. Thomas Grzes – M. Hugo Maussion -Venzac

Excusés : M. Nathan Benadiba – Mme Elodie Douis – Mme Ornella Dias – Mme Agathe Follet – M. Mathis Level -- M. Louis Ormillien – Mme Tiphaine Ratte – M. Pierre-Antoine Torquet

Personnalités extérieures :

Présents : /

Excusés : Mme Florence Alary – Mme Catherine de Colbert – M. Franck Gagnaire – M. Alain Homps – Mme Valérie Jabot – M. Jean-Yves Leterme – Mme Isabelle Soirat – M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Sabourault – M. Benjamin Lavergne – M. Pierre Mouzet – M. Kévin Parthenay

Excusés : M. Éric Blin – M. Frédéric Danos – M. Olivier Legros – M. Daniel Mirza – M. Arnaud Rivière

Monsieur le Doyen introduit la réunion en expliquant la cause de l'ordre du jour unique de cette séance exceptionnelle, liée au budget 2023.

L'augmentation actuelle des coûts de l'énergie conduit à devoir faire des économies en matière de dépenses de fonctionnement.

Lors de l'audition devant la direction des affaires financières le jeudi 27 octobre, il a été demandé à la composante - comme à toutes les composantes de l'Université par ailleurs - de réduire les dépenses de fonctionnement de 10% par rapport au budget 2022.

Le Doyen a estimé qu'il ne pouvait décider seul des orientations à mettre en œuvre.

Le Doyen rappelle à cette occasion l'ensemble des efforts auxquels la composante a consenti depuis 2022. Il signale au passage que plus de 250 millions d'euros sont sur le point d'être réservés par le Mesri aux dépenses des établissements d'enseignement supérieur liées au surcoût des dépenses d'énergie.

1. Point sur les recettes

- Rappel budget 2022 : 673 146 €
- Budget 2023 : 688 600 €

Soit une augmentation de 15 454 € (+2.30%), liée notamment :

- Au versement de la contribution du CFA des Universités (+28 000 €) basée sur le nombre d'apprentis (en augmentation sur cette année universitaire)
- À l'augmentation du nombre d'inscrits à l'examen IEJ (+7 000€)

2. Point sur les dépenses : masse salariale et dépenses de fonctionnement

- Masse salariale (enseignante + Biatss)
- Budget 2023 : 830 000 €

Une légère augmentation qui s'explique par l'augmentation du point indiciaire ainsi que par la modification de la règle de calcul par le CFA de l'indemnité de responsable pédagogique.

3. Fonctionnement

- Rappel budget 2022 : 370 300 €
- Budget 2023 : 340 800 €

Soit une baisse de -8% (-29 500€) liée en particulier à :

- A l'ajustement sur les diplômes
- Le basculement de certaines dépenses de fonctionnement sur l'IAE (papier, fournitures d'entretien...)

Compte-tenu de ces éléments, l'effort demandé par l'université de -10% du budget initial 2022 (soit 37 000€) sur les dépenses de fonctionnement correspond pour notre faculté à une diminution réelle de 7 500€ (sans que l'inflation n'ait été prise en compte dans le calcul, indique au passage M. le doyen).

L'équipe décanale en lien avec l'équipe financière a étudié les pistes d'économie :

- Il est impossible de rogner sur la masse salariale car le taux d'encadrement de notre faculté est déjà médiocre.
- Une réduction des dépenses de fonctionnement a déjà été concédée sur l'achat de papier et de fournitures d'entretien.

L'Université a pris en compte la baisse proposée des dépenses de la faculté de près de 30 000 € et accepté que l'effort d'économie soit partagé sur les deux composantes (faculté et IAE) qui, jusqu'à récemment, n'en formaient qu'une seule.

En conséquence, deux lignes de dépenses de fonctionnement peuvent être diminuées, quitte à les augmenter si besoin lors du budget rectificatif 2023.

Est ainsi envisagé :

- Une diminution des frais généraux de fonctionnement de 10 000 €
- Une diminution des dépenses d'investissement de 18 000 €, en sacrifiant l'équipement des salles et en espérant un financement, possible, par le CFA.

On atteindrait ainsi une baisse de 8 % des dépenses de fonctionnement (vs les 10 % demandés).

Lors de la discussion lancée en séance du conseil, le doyen rappelle son refus de sacrifier les moments de convivialité.

Xavier Houiller indique qu'une baisse de 8 % est déjà une belle contribution.

En l'absence de questions, il est ensuite procédé aux votes.

Première question

Le conseil de faculté est-il disposé à faire l'effort collectif de baisser les dépenses de fonctionnement ?

Résultat du vote

Oui : 14

Non : 0

Abstention : 1

Seconde question

Autorisez-vous le doyen à présenter un budget avec une baisse de 8 % des dépenses au lieu des 10 % demandés ?

Résultats du vote

Oui : 13

Non : 0

Abstention : 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.